



FICHE SPE
N° 10 V4
JUILLET 2014

Organisation des secours en course landaise

Le samedi 08 avril 2000 aux arènes de POMAREZ, une réunion entre les responsables du SAMU, des médecins de la course landaise et des associations de secouristes a permis de définir le dispositif de sécurité nécessaire dans tous les spectacles de course landaise.

Pour les courses de compétition : challenges, concours, ou les courses où sont présents des élèves de l'école taurine :

Il est nécessaire et obligatoire :

1. De déclarer la course à la **F.F.C.L.**
2. De mettre en place un poste de secours tenu par des secouristes expérimentés et agréés (Croix Rouge ou Protection Civile), seuls habilités à évacuer un homme blessé en piste. **Le responsable du poste de secours doit informer le médecin régulateur du Samu de sa position et s'assurer qu'il peut à tout moment rentrer en contact téléphonique avec lui.**
3. Un médecin présent avant le début de la course et pendant la durée de la course
4. La présence de l'ambulance est souhaitée mais non obligatoire.

Pour toutes les manifestations impliquant des vaches landaises :

Il est nécessaire et obligatoire :

1. De déclarer la course à la **F.F.C.L.**
2. De mettre en place un poste de secours tenu par des secouristes expérimentés et agréés (Croix Rouge ou Protection Civile), seuls habilités à évacuer un homme blessé en piste. **Le responsable du poste de secours doit informer le médecin régulateur du Samu de sa position et s'assurer qu'il peut à tout moment rentrer en contact téléphonique avec lui.**
3. Le médecin est souhaité si possible.
4. L'ambulance est souhaitée si possible.

A NOTER : les secouristes ou pompiers doivent-être en mesure d'effectuer un ramassage (le ramassage est la prise en charge du blessé du lieu de blessure et acheminement jusqu'au 1° lieu de soin) en toute sécurité, cela est impossible à 2. L'équipe doit donc être constituée au moins de 4 personnes.



FICHE SPE
N° 10 V4
JUILLET 2014

Organisation des secours en course landaise

Les assurances :

Chaque spectacle doit être spécifiquement assuré auprès de votre compagnie d'assurance en lui indiquant bien la nature de la course organisée : concours, courses de Compétition, courses Hors Compétition, Festival (avec ou sans taureau), course mixte, intervache.

***Attention :** Si vous faites intervenir des amateurs en piste (course mixte ou inter vache) vous devez prendre une assurance particulière pour assurer les risques que vous faites courir à des non licenciés.*

Présence dans les talenquères :

Seuls sont assurés par la Mutuelle des toreros et la FFCL, pour les risques dans la talenquère, les acteurs actifs, les délégués sportifs à l'exclusion de toute autre personne.

Le nombre maximum de personnes admissibles dans la talenquère reste du ressort du Maire.

Peu de compagnies d'assurance acceptent d'assurer toute autre personne pour un accès aux talenquères ; même assuré, vous restez responsables de la mise en danger de ces personnes.

Intervention des secouristes :

Lorsqu'un blessé est en piste en présence de la vache, les secouristes ne peuvent intervenir que lorsque le délégué sportif les a autorisés en entrant en piste ou lorsque la coursière est rentrée dans sa loge (lorsque cela est possible).

Il existe un cas particulier qu'il convient d'apprécier au cas par cas, si le blessé au sol se trouve sur le trajet que la vache aurait à faire pour rejoindre sa loge il est préférable que la cuadrilla maîtrise l'animal là où il se trouve pour permettre aux secouristes de pénétrer dans la piste.